

---

## RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

---

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves, Larvor Dominique, Baron Joseph, Ollivier-Henry Alain, Le Meur-Bourdon Claudie, Saintillan Aurélie, Guillou Alain, Steunou-Roquinarc'h Solène, Briand-Lefrançois Aline, Le Roy Maryline, Le Scel Marthe, Dartailh Emmanuel.**

Absents excusés : **Bourdois Marie-Laure, Cesbron Virginie**

Secrétaire de séance : **Steunou-Roquinarc'h Solène.**

---

### **DEMANDE DE SUBVENTION FAVA – CLÔTURE TERRAIN DES SPORTS**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de clôture de l'aire du stade de football le long de la Route Départementale n° 4 prenant en compte les normes demandées par la Fédération Française de Football. Le Conseil décide l'installation d'une clôture au terrain de foot après abattage des anciens sapins bordant le terrain. Le projet est estimé à :

- Abattage et évacuation des sapins le long du terrain de foot : 1 450 € HT (entreprise Planté)
- Dessouchage sapins et remise à niveau du terrain : 2 620 € HT (entreprise SLTT)
- Fourniture et pose de clôture avec végétalisation : 10 350 € HT (Thomas Paysage).

Le montant total des travaux est estimé à 14 420 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant	Taux
Autofinancement	7 210 €	50 %
Fédération Française de Football	7 210 € €	50 %
	14 420 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le projet d'installation d'une clôture le long terrain de football en bordure de la RD 4,
- Sollicite la subvention auprès de la Fédération Française de Football.

### **ACHATS ET TRAVAUX**

Le Maire soumet à l'assemblée les devis et factures pour les travaux suivants :

- Pose et fournitures de 4 radiateurs en classe de CM 2 et d'un radiateur dans le bureau de la directrice pour 2120 € HT par la SARL Le Carré Le Gall.
- Fourniture et pose de pavés led et plafonniers à l'école, la mairie et la salle d'exposition puis

radiateur dans local rue des Ecoliers pour 9433 € HT par la SARL Le Carré Le Gall.

- Assistance sur le plan technique, juridique et financier de l'ADAC pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre pour les travaux de la salle des sports: 1080 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ces travaux et achats.

## **MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF 45 CLASSES**

Le Conseil Municipal de Lanrodec déplore l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école publique de Lanrodec et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

### **Considérant :**

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPORTE son soutien au collectif 45 classes,
- DEMANDE l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- DIT que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor.

## **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2023**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les subventions et participations suivantes pour l'année 2023 :

### **SUBVENTIONS :**

- |  |            |
|--|------------|
| - FCPCL                                    | 1 300.00 € |
| - Club Omnisports de Lanrodec              | 1 300.00 € |
| - Club du 3 <sup>ème</sup> âge de Lanrodec | 340.00 €   |
| - Amicale Laique de Lanrodec               | 155.00 €   |

- Comice Agricole du canton de Plouagat	305.00 €
- Société de Chasse de Lanrodec	150.00 €
- Les Ribines	500.00 €
- EPIDE	50.00 €
- ADMR	50.00 €
- France Adot 22	50.00 €
- Asso Départementale Protection Civile	50.00 €
- Secours Populaire	200.00 €
- Mémoire Patriotique Armoricaïne	32.00 €
- Breizh Orzel Lanrodec	32.00 € + 25 € par enfant adhérent de Lanrodec

### PARTICIPATIONS :

- |                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| - Centre d'aide alimentaire         | 1 023.00 € |
| - Association des Maires de France  | 504.52 €   |
| - OCCE Lanrodec (coopérative école) | 1 000.00 € |
| - Chenil Service :                  | 1 233.31 € |
| - Cercle celtique                   | 1 072.00 € |
| - La Ruche des Arts                 | 1 000.00 € |
| - USPL (animateur sportif)          | 1 745.00 € |
- 25 € par adhérent scolaire (jusqu'à 18 ans) de la commune aux Associations sportives et Culturelles extérieures à Lanrodec pour lesquelles la Communauté des Communes ne contribue pas.
  - 20 € par enfant à partir de la 6<sup>e</sup> pour les classes de découvertes, voyages dans le cadre scolaire-apprentissage-chambre des métiers, sur demande des familles.
  - 32 € par association à but humanitaire auxquelles les personnes de Lanrodec s'investissent. Exemples : SOS Haïti, secours catholique, secours populaire, leucémie espoir, France adot, association des infirmes moteurs et cérébraux des Côtes d'Armor, papillons blancs, ADAPEI, association des paralysés de France, AIEH, ADAPEDA, APAJH, comité local pour le logement, association UMEH Plouagat (visiteurs des malades en Etablissements Hospitaliers), Creutzfeld-Jacob par hormones de croissances contaminées, ligue contre le cancer, solidarité paysans des Côtes d'Armor...
  - 32 € par une association à but environnemental
  - 120 € sur demande motivée pour les associations hors commune qui organisent des animations sportives sur la commune (Pour 2023, l'Etoile de Tressignaux et les Trailers d'Avaugour).

Certaines associations communales pourraient se voir verser la subvention en deux temps, le second versement étant conditionné par le respect de certaines règles quant à l'occupation des lieux de réunions et leurs adhérents. Leur président en sera averti par courrier.

## **RAPPORT SUR LA CLECT**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2023 (CLECT).

Il indique que le montant évalué et validé par la CLECT à verser au Leff Armor Communauté sera en 2023 de 16 334.36 €. Cette somme se calcule comme suit :

Aux attributions de compensation 2022, il faut soustraire les charges transférées 2023 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'ajustement des cotisations d'Assistance au Droits des Sols (ADS) 2022 et l'appel de cotisations ADS 2023.

Attributions de compensation 2022	Charges transférées Ajustement PLUi 2023	Charges transférées 2023 : cotisations SDIS 2023	Ajustement des cotisations ADS 2022	Cotisations ADS 2023	Attribution de compensation 2023
Versées par le Lac sans SDIS et ADS avec subventions et PLUiH			Instructions des dossiers d'urbanisme 2022 (réajustement entre l'apport 2022 et le nombre de dossiers instruits en 2022)	Projection de l'instruction des dossiers d'urbanisme 2023	Versée par notre commune au Leff Armor
19120 €	981 €	27464 €	300.04 €	6709.32 €	- 16334.36 €

Soit 19120 € - 981 € - 27 464 € - 300.04 € - 6709.32 € = 16 334.36 €.

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'année 2023 et valide la somme à reverser au Leff Armor Communauté.

## QUESTIONS DIVERSES

- Aire de jeux :  
La DETR nous a été accordée pour l'acquisition de jeux complémentaires au terrain des sports pour un montant de 13 725 €. Nous allons solliciter également le Département pour un co-financement. La Commission devra se réunir pour étudier les devis.
- Voirie : prévoir la sécurisation de la route du Cueurus.
- Course cycliste « Etoile de Tressignaux » : les élus seront mobilisés le samedi 4 mars pour assurer la sécurité au niveau des routes secondaires et intersections.